

# L'affiliation MSA des agriculteurs : conditions et conséquences (07)

## Statuts sociaux, prestations, cotisations, retraite, recours,...

### Objectifs de la formation

Distinguer les différents statuts des non-salariés agricoles auprès de la MSA ; Identifier les prestations sociales et cotisations en découlant ; Savoir faire un recours

### Enjeux

Intégrer la réforme des conditions d'affiliation : suppression de la SMI, définition de l'AMA (surface, heures et revenu)

### Déroulé

#### INTRODUCTION :

- Présentation de la journée et ajustement aux attentes des stagiaires.
- La MSA : histoire et organisation
- Distinction entre la définition sociale de l'activité agricole et la définition juridique et fiscale

#### STATUTS SOCIAUX ET CONDITIONS D'AFFILIATION :

- Affiliation des chefs d'exploitation individuelles, coexploitants, conjoints, aides familiaux
- Affiliation des cotisants solidaires
- Affiliation des membres de société
- Précisions sur le relevé des surfaces exploitées

#### LES PRESTATIONS SOCIALES ET LA RETRAITE :

- Prestations familiales
- Assurance maladie, maternité, invalidité, invalidité (Amexa)
- Assurance contre les accidents du travail et les maladies professionnelles
- Assurance vieillesse (retraite)

#### LES COTISATIONS SOCIALES :

- Assiette et taux
- Procédures de recouvrement par la MSA

#### LE CONTENTIEUX AVEC LA MSA :

- Délais de recours
- La commission de recours amiable
- Le Tribunal des affaires de sécurité sociale (composition, procédure)

#### BILAN DE LA JOURNEE :

- Tour de table : ce qui est acquis, ce qu'il faut approfondir,
- Questionnaire de satisfaction des stagiaires.

### Infos complémentaires



**Durée de la formation** 1 jour(s)

#### Tarifs

Non agricole 50€  
gratuit pour les agriculteurs éligibles VIVEA  
Salarié (formation pro.) : 200€

#### Plus de renseignements

Quentin Hecquet  
formation@comite-action-juridique.fr  
CAJ AURA (Comité d'action juridique  
Auvergne-Rhône-Alpes)  
58 rue Raulin  
69007  
LYON  
Tel. 04 81 91 99 04  
N° d'organisme de formation :  
82691149269  
Repas tiré du sac

## Dates, lieux et intervenants

**05 déc 2016**

07200 AUBENAS

Delphine GAVEND, juriste et formatrice

09:30 - 17:15 (7hrs)

## Financier(s)



## Modalités de participation

A réception du bulletin d'inscription rempli, le Comité d'action juridique Auvergne-Rhône-Alpes (CAJ AURA) procède à la préinscription du stagiaire. L'inscription deviendra définitive lorsque le stagiaire recevra confirmation par courrier ou e-mail.

Les lieux et horaires précis, et modalités pratiques (repas, plan d'accès, etc.), seront communiqués dans cette confirmation d'inscription.

En cas de participation payante, le paiement se fera à réception de la facture.

Le stagiaire s'engage à avertir le CAJ AURA le plus tôt possible en cas d'annulation de sa participation.

Le CAJ AURA se réserve la possibilité de reporter ou d'annuler une session en cas de nombre de participants insuffisant. Il en informera les inscrits au plus tôt et leur proposera un autre stage ou une autre date le cas échéant.

## Bulletin d'inscription

Renvoyer cette page au CAJ AURA (accompagnée d'un original d'attestation du point accueil installation pour les candidats à l'installation).

NOM : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ Courriel : \_\_\_\_\_

Indiquez votre statut (le tarif en dépend) :

- Agriculteur ou candidat installation éligible VIVEA (gratuit)
- Salarié participant au titre de la formation professionnelle (200 €)
- Autre (50 €)

Date : \_\_\_\_\_ Signature : \_\_\_\_\_

J'atteste avoir pris connaissance des conditions générales de formation ([Voir la fiche](#))